



## Modèle de rapport annuel

### Engagement envers une bonne gouvernance

Le conseil d'administration et la direction de la société s'engagent à assurer une bonne gouvernance d'entreprise. Le comité **x** du conseil d'administration veille à ce que le conseil d'administration de la société soit composé d'administrateurs et administratrices professionnels expérimentés qui possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions avec habileté. Cet engagement revêt d'autant plus d'importance que la société et l'environnement dans lesquels celle-ci évolue sont en constante évolution.

Nous démontrons notre engagement envers les normes de gouvernance les plus élevées en maintenant une adhésion globale du conseil d'administration de notre société à l'Institut des administrateurs de sociétés (« IAS »). Cette adhésion offre aux membres de notre conseil d'administration la possibilité de renforcer leurs compétences en matière de gouvernance et met à leur disposition des ressources actuelles en gouvernance et en leadership éclairé.

{Notre conseil d'administration compte # administrateurs et administratrices titulaires du titre IAS.A.}

Notre conseil d'administration reconnaît que la formation continue des administrateurs et administratrices est une composante importante d'une bonne gouvernance. Les administrateurs et administratrices doivent être informés des meilleures pratiques actuelles, des tendances émergentes en matière de gouvernance d'entreprise et des développements réglementaires pertinents {en participant à des conférences et à des forums sectoriels cadrant avec les activités de la société}.

Remarques :

Les symboles # et x renvoient à des informations propres à votre société.

(Les commentaires entre {parenthèses} peuvent être supprimés, lorsque non applicables à votre société.)